

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_065 : ADMINISTRATION GENERALE / PARTICIPATION DE LA CABA À L'ACCUEIL DE LA 12ÈME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2024 AURILLAC > VILLENEUVE-SUR-LOT** **Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE**

La 111<sup>ème</sup> édition du Tour de France prendra le départ samedi 29 juin 2024 de Florence, en Italie, et se terminera dimanche 21 juillet 2024 par un contre-la-montre individuel qui reliera Monaco à Nice.

Pour la première fois, l'arrivée de la Grande Boucle ne se fera pas sur les Champs-Élysées à Paris, en raison des Jeux Olympiques Paris 2024 qui débiteront vendredi 26 juillet 2024.

Sur ce parcours de 21 étapes pour 3 492 kilomètres, le Cantal, grâce à la candidature conjointe du Conseil Départemental du Cantal et des Communes de Laveissière et d'Aurillac, accueillera deux étapes :

- mercredi 10 juillet 2024 – étape 11 : Evaux-les-Bains > Le Lioran – 211 kilomètres,
- jeudi 11 juillet 2024 – étape 12 : Aurillac > Villeneuve-sur-Lot – 204 kilomètres.

Pour des raisons de cohérence, le Conseil Départemental du Cantal est la collectivité locale signataire de la convention avec la Société Amaury Sport Organisation (ASO), organisatrice du Tour de France, et s'acquitte à ce titre, de l'intégralité des droits d'organisation relatifs à

l'arrivée au Lioran et au départ d'Aurillac.

Pour une ville départ, ces droits d'organisation s'élèvent à 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC.

Lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2023, la Ville d'Aurillac a accordé un soutien financier au Conseil Départemental du Cantal de 50 000 €.

Par ailleurs, en lien avec la Société ASO, la Ville d'Aurillac assurera la logistique du départ de la 12<sup>ème</sup> étape, dont le coût des prestations techniques, qui est en cours de finalisation, devrait être légèrement supérieur à 40 000 €.

Afin de soutenir la Ville d'Aurillac dans l'accueil de cette manifestation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac propose de lui accorder une aide financière de 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint en annexe, entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Ville d'Aurillac, relative au versement d'une subvention de 35 000 € à la Ville d'Aurillac afin de participer à l'organisation du départ de la 12<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2024 Aurillac > Villeneuve-sur-Lot ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.